

**QUATRIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 4 DECEMBRE 2013 AU PROSPECTUS DE BASE**

**CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

(société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège social est au 9, quai du Président Paul Doumer,  
92920 Paris La Défense Cedex, France, immatriculée sous le numéro Siret 304 187 701 au Registre du  
Commerce et des Sociétés de Nanterre)

et

**CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL PRODUCTS (GUERNSEY) LIMITED**

(société de droit de l'île de Guernesey)

et

**CREDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED**

(société de droit de l'île de Guernesey)

et

**CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS**

(société de droit français)

**Programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*)  
de 25.000.000.000 d'euros**

**Inconditionnellement et irrévocablement garanti par**

**CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

*Arrangeur*

**CREDIT AGRICOLE CIB**

*Agents Placeurs*

**CREDIT AGRICOLE CIB**

**CREDIT LYONNAIS**

Ce supplément (le **Quatrième Supplément** ou le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 28 juin 2013 (le **Prospectus de Base**) et le Premier supplément daté du 26 juillet 2013 (le « Premier Supplément », le Second supplément daté du 19 août 2013 (le « Second Supplément ») et le Troisième supplément daté du 16 octobre 2013 (le « Troisième Supplément »), ensemble avec le Quatrième Supplément, les « Suppléments » relatif au programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*) de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (chacun un **Emetteur** et ensemble les **Emetteurs**).

Une demande d'approbation du présent Prospectus de Base a été présentée auprès de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) à Luxembourg, en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la directive 2003/71/CE, amendée par la directive 2010/73/CE et de la Loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières du 10 juillet 2005, telle qu'amendée (la Loi sur les Prospectus) visant (i) à l'approbation de ce Prospectus de Base lorsqu'il constitue un prospectus de base conformément à la Partie II de la Loi sur les Prospectus et (ii) à son approbation lorsqu'il constitue un prospectus simplifié conformément à la Partie III de la Loi sur les Prospectus relative aux offres au public d'instruments du marché monétaire dont l'échéance à l'émission est inférieure à 12 mois.

Ce Quatrième Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 13 du chapitre 1 de la Partie II de la Loi Luxembourgaise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières et un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 39 du chapitre 1 de la Partie III de la Loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières.

Hormis ce qui est énoncé dans ce Supplément, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitude relatifs aux informations incluses dans le Prospectus de Base et dans le Premier Supplément depuis leur publication.

Des copies du Prospectus de Base ainsi que de ce supplément et des documents incorporés par référence, peuvent être obtenues gratuitement au siège social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et dans les bureaux désignés de l'(des) Agent(s) Payeur(s) à Paris et à Luxembourg et sont publiées sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg, [www.bourse.lu](http://www.bourse.lu) ainsi que sur celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, <http://www.ca-cib.com/our-offers/global-debt-markets-and-debt-capital-markets.htm>

Conformément à l'article 13 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des valeurs mobilières ou d'y souscrire avant que ce Troisième Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation jusqu'au 6 décembre 2013, 17.00 heure de Paris.

Ce Supplément doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base. Les termes définis dans le Prospectus de Base auront le même sens que ceux utilisés dans ce Supplément au Prospectus de Base. Dans l'hypothèse ou apparaîtrait des incohérences entre (a) toute déclaration dans ce Supplément au Prospectus de Base et (b) toute autre déclaration dans ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations dans le (a) ci-dessus prévaudront.

L'objet de ce Supplément est de mettre à jour la section « Evènements Récents » du Prospectus de Base (page 1083). Ci-dessous, le texte mis à jour à la date du présent Supplément :

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

*Cette section présente les événements récents relatifs aux Émetteurs.*

1. Le 6 Mai 2013, Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Markets (Kepler) ont le plaisir d'annoncer la finalisation officielle de l'acquisition de Crédit Agricole Cheuvreux (CA Cheuvreux) par Kepler. Cette annonce s'inscrit dans le prolongement de celle du 17 juillet 2012, relative aux « négociations exclusives » entre Crédit Agricole CIB et Kepler.

Après la cession de Cheuvreux au deuxième trimestre, CLSA a été vendue fin juillet 2013 avec une plus-value de +327 millions d'euros et la préparation de la cession de la participation dans Newedge s'est traduite par un impact négatif de -159 millions d'euros .

2. CITIC Securities Company Limited (« CITICS ») et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») ont le plaisir d'annoncer la finalisation de l'accord portant sur l'acquisition par CITICS de la participation restante de 80,1 % de Crédit Agricole CIB dans CLSA.

Avec les 19,9 % de participation acquis précédemment, CLSA devient une filiale à 100 % de CITICS et sera l'enseigne phare de son activité sell-side sur les marchés internationaux, hors Chine.

Pékin / Hong Kong / Paris / Amsterdam – 31 juillet 2013 : CITICS et Crédit Agricole CIB annoncent que toutes les conditions nécessaires à l'acquisition de la participation restante de 80,1 % dans CLSA ont été réunies ou ont fait l'objet d'une renonciation. L'achat a été finalisé le 31 juillet 2013, faisant de CLSA une filiale à 100 % de CITICS.

CITICS devient la première société d'investissement et de courtage basée en Chine à offrir aux clients des services à dimension internationale, couvrant les principaux marchés mondiaux tels que l'Australie, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande, le Royaume-Uni et les États-Unis, à travers le réseau des entités de CLSA en complément du réseau existant de CITICS, comprenant 196 points de vente en Chine et à Hong Kong.

En raison d'une modification du périmètre des actifs et des entités de CLSA, le prix d'acquisition net reçu par Crédit Agricole CIB, à l'issue de la transaction, s'élève à 841,68 millions de dollars, sous réserve des ajustements des états financiers de clôture de CLSA, dès que disponibles, conformément aux termes contractuels. Les activités courantes de CLSA à Taiwan, non significatives par rapport à l'ensemble des activités de CLSA, sont exclues de l'acquisition conformément à la réglementation locale.

L'entité de CLSA à Taiwan sera conservée par Crédit Agricole CIB et poursuivra pour l'instant son activité sous sa propriété. CITICS et Crédit Agricole CIB ont également convenu que, dès que toutes les modifications dans les lois et règlements en vigueur à Taiwan le permettront, CLSA sera autorisé à racheter la succursale taïwanaise à Crédit Agricole CIB dans un délai de 2 ans. Dans l'intervalle, il est prévu que l'exclusion dans l'acquisition des activités de CLSA à Taiwan n'aurait pas d'incidence induite sur l'ensemble des activités et opérations de CLSA.

CITICS s'engage à maintenir les perspectives indépendantes de la recherche de CLSA ainsi que sa culture d'entreprise dynamique en préservant l'autonomie des opérations quotidiennes de CLSA. En

outre, CITICS s'engage également à renforcer sa présence en République populaire de Chine et à développer son activité transfrontalière via CITIC Securities International Company Limited (« CSI »). Avec l'acquisition de CLSA, CITICS bénéficiera d'une plateforme internationale fortement complémentaire lui permettant d'étoffer les services qu'il propose à ses clients en Chine et dans le reste du monde.

À terme, en tant que filiale à 100 % de CITICS, la marque CLSA sera conservée afin de promouvoir l'activité sell-side de CITICS en dehors de la Chine. Les activités de CLSA resteront les mêmes : l'équipe de direction en place continuera à gérer les activités et les opérations de CLSA conformément à un « management agreement ». L'équipe de direction de CLSA rendra compte au Conseil d'Administration de CLSA, comprenant, entre autres, WANG Dongming, Président de CITICS, YIN Ke, Vice-président de CITICS et Directeur Général de CSI, Jonathan Slone, Président Directeur Général de CLSA et trois administrateurs indépendants. GE Xiaobo, membre du Comité Exécutif de CITICS, sera nommé lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Visant un haut niveau de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration de CLSA accueillera également un quatrième administrateur indépendant.

Acteur majeur de la banque d'investissement en Chine, CITICS reste engagé envers ses actionnaires, ses clients et ses employés. CITICS et CLSA partagent une même vision du service intégré à l'échelle mondiale, dans une démarche portée sur l'innovation, l'intégrité et l'indépendance. Les deux sociétés ont pour objectif d'offrir des gammes de produits et des analyses plus étendues et des services facilités à tous leurs clients, qui pourront bénéficier des atouts combinés mais différenciés de CITICS et de CLSA dans l'offre de produits, les capacités de service et l'expertise mondiale. Collectivement, CITICS et CLSA resteront engagés à créer des produits et services complémentaires répondant aux divers besoins de leur clientèle mondiale variée.

M. Dongming WANG, Président de CITICS, a déclaré : « Nous sommes ravis par les perspectives de notre activité. Par l'intégration de la plateforme unique de CLSA, CITICS devient la première banque d'investissement chinoise dotée d'une connectivité étendue aux marchés financiers les plus dynamiques au monde, ce qui nous place dans une position inégalée pour aider nos clients à capter des opportunités d'affaires sur les marchés actuels, caractérisés par leur forte réactivité. »

« La participation à 100 % de CITICS dans CLSA marque une étape importante dans le développement de CLSA en Chine, car elle vient renforcer ses atouts dans la région Asie-Pacifique en lui permettant d'accéder à nos ressources abondantes sur le marché chinois telles que notre couverture clientèle, nos relations avec les autorités, nos ventes à l'échelle nationale et nos réseaux de distribution. Par ailleurs, CITICS a souhaité laisser à CLSA son indépendance et sa culture d'entreprise dynamique. Nos équipes au sein de CITICS et les collaborateurs de CLSA ont déjà collaboré en synergie sur divers projets, pour lesquels nous fournirons des mises à jour au marché en temps voulu », a ajouté M. WANG.

Jonathan Slone, Président Directeur Général de CLSA a commenté : « Ayant travaillé avec CITICS au cours des quatre dernières années afin de finaliser cette transaction, l'équipe de CLSA est très heureuse de collaborer avec CITICS afin de développer notre offre de produits et services et générer de la valeur pour les actionnaires. Cet accord renforce notre position forte en Asie et apportera un important soutien à notre expansion à l'international. »

Jean-Yves Hoher, Directeur Général de Crédit Agricole CIB, a livré le commentaire suivant : « Nous sommes ravis que la transaction avec CLSA ait été conclue avec succès, grâce à la relation

étroite et durable que nous avons développée avec CITICS. Crédit Agricole CIB réaffirme son soutien à CLSA et souhaite poursuivre sa collaboration avec CITICS sur le long terme. La nouvelle entité profitera d'une portée mondiale et constituera un des moteurs du secteur en Asie. »

**Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : CITIC Securities Company Limited**

Pékin

MA Liwei

mlw@citics.com

+86 10 6083 6035

**CITIC Securities International Company Limited**

Hong Kong

Joyce Ho

joyceho@citics.com.hk

+852 2237 9131

**Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

Bertrand Hugonet

bertrand.hugonet@ca-cib.com

+33 1 41 89 30 44

Anne Robert

anne.robert@ca-cib.com

+33 1 41 89 03 77

#### **Notes aux rédacteurs :**

#### **A PROPOS DE CITIC SECURITIES COMPANY LIMITED (SSE : 600030, HKSE : 6030)**

CITIC Securities Company Limited est une banque d'investissement chinoise de premier rang, dont les actions A et H sont cotées respectivement à la Bourse de Shanghai et de Hong Kong. CITIC Securities bénéficie d'excellents classements dans le domaine des marchés de capitaux en Chine pour ses activités de courtage actions, banque d'investissement et gestion d'actifs.

CITIC Securities Company Limited fait partie des 50 valeurs de référence de la Bourse de Shanghai et de l'indice MSCI China, et est l'une des cinq valeurs les plus importantes de l'indice FTSE/Xinhua A50 China. C'est aussi l'une des composantes des indices Hang Seng China H-Financials, Hang Seng China AH Index Series, Hang Seng Global Composite, Hang Seng Composite, Hang Seng Composite Industry Index - Finance et Hang Seng Composite MidCap.

Pour de plus amples informations sur CITIC Securities, consultez son site internet [www.cs.ecitic.com](http://www.cs.ecitic.com)

#### **A PROPOS DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

Crédit Agricole CIB est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole, 5e banque mondiale par le total de bilan (The Banker, juillet 2013).

Crédit Agricole CIB propose à ses clients une gamme de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, des financements structurés et de la banque commerciale.

Ses activités sont structurées en quatre pôles :

- Client Coverage & International Network and Global Investment Banking
- Structured Finance
- Global Markets Division
- Debt Optimisation & Distribution

La Banque accompagne les clients sur les grands marchés internationaux grâce à son réseau mondial dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient.

Pour plus d'information, consultez son site internet [www.ca-cib.com](http://www.ca-cib.com)

3. Crédit Agricole S.A. annonce aujourd'hui entrer en négociations exclusives avec Société Générale en vue de :

- La cession par Crédit Agricole CIB à Société Générale de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint venture commune de courtage, pour un montant de € 275m.
- L'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs, pour un montant de € 337,5m. Au terme de cette opération, le Crédit Agricole détiendrait 80% d'Amundi et Société Générale détiendrait 20%. Cette cession serait sans effet sur la structure de gouvernance de la société. Amundi demeurerait le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de banque de détail de Société Générale ; à l'occasion de l'opération, les accords de distribution seraient prolongés jusqu'à fin 2019 à l'issue de l'expiration de leur durée initiale fin 2014.

Pour Crédit Agricole S.A., l'impact de l'ensemble de l'opération serait positif sur le ratio CET1.

Pour Yves Perrier, directeur général d'Amundi, "Amundi a été créé en 2010 sur la base d'un modèle industriel visant à fournir des solutions d'épargne performantes aux clients de plusieurs réseaux partenaires. En 3 ans, Amundi est devenue numéro 1 de la gestion d'actifs en Europe avec plus de 750 milliards d'euros d'encours sous gestion. La prolongation des accords de distribution avec la Société Générale confirme la pertinence de ce modèle et conforte l'ambition de développement d'Amundi, métier coeur du groupe Crédit Agricole."

Pour Jean-Yves Hoher, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge de la banque de financement et d'investissement, « ce projet marquerait l'aboutissement du recentrage de Crédit Agricole CIB engagé dès 2010 sur ses métiers de financement, de marchés de capitaux et de conseil au service de ses grands clients et des clients du Groupe ».

La réalisation du projet est sujette à un accord final entre les parties et à l'approbation des autorités réglementaires compétentes, et sera soumise par ailleurs à la consultation des instances représentatives du personnel.

### **A propos de Newedge**

Newedge est une joint venture détenue conjointement à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, spécialiste de l'activité de brokerage multi-actifs, avec un positionnement de premier plan au niveau mondial dans le domaine de l'exécution et la compensation des produits dérivés listés. Newedge est ainsi présent sur plus de 85 marchés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Newedge offre des services de marché et de post marché aux clients investisseurs institutionnels et corporates, en particulier au travers de services d'exécution et de compensation en matière de contrats à terme et options cotés, sur le Fixed income, les actions, les matières premières,

ainsi que sur les marchés de gré à gré. Sur les 9 premiers mois de 2013, Newedge a généré un Produit Net Bancaire de 516 M EUR.

**Contacts presse :**

**Crédit Agricole S.A.**

Anne-Sophie Gentil – +33 (0) 1 43 23 37 51 – anne-sophie.gentil@credit-agricole-sa.fr

**Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

Anne Robert - +33 (0) 1 41 89 03 77 - anne.robert@ca-cib.com

**AMUNDI**

Charlotte Binche - +33 (0) 1 76 33 79 54 – charlotte.binche@amundi.com

## **RESPONSABILITE**

Les Emetteurs acceptent leur responsabilité pour les informations contenues au présent Supplément. A leur connaissance et pour autant qu'ils soient en mesure de l'assurer à la lumière des informations à leur disposition, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations incluses dans le présent Supplément inexactes ou trompeuses.